

**ARRÊTONS
DE FINANCER
LES ARMES
NUCLÉAIRES**



ICAN

campagne internationale
pour abolir les armes nucléaires

**PRIX
NOBEL
DE LA PAIX
2017**

SEPTEMBRE 2021

Publiée par ICAN France, Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires

Contact : ICAN France

187 montée de Choulans, 69005 Lyon
+33 (0)4 78 36 93 03
coordination@icanfrance.org
www.icanfrance.org

Réalisation : Jean-Marie Collin, Patrice Bouveret et Inès Lopes



Creative Commons

Les détournements de publicités des banques s'inscrivent dans le cadre de la liberté d'expression (cf. article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme)

Qui sommes-nous ?

ICAN France est le relais national de ICAN, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires. Cette campagne, lancée en 2007, regroupe plus de 600 ONG partenaires dans 103 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens et les gouvernements pour l'universalisation et la mise en application du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) adopté à l'ONU et qui est entré en vigueur le 22 janvier 2021.

Notre Campagne a reçu, le 6 octobre 2017, le prix Nobel de la Paix pour son « travail de sensibilisation sur les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires », ainsi que pour cette « initiative inédite visant à obtenir l'interdiction de ces armes au moyen d'un traité ».

Notre stratégie

ICAN France participe au développement de la stratégie internationale de ICAN, et réalise des actions de plaidoyer auprès des citoyens, des autorités diplomatiques et politiques (parlementaires, maires...) pour :

- engager la France à respecter ses différentes obligations de désarmement et

à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

- créer un débat permettant d'inverser l'approche dogmatique de l'arme nucléaire comme « garantie de sécurité » ;
- informer et mobiliser sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et des risques qu'elles font courir pour la sécurité humaine ;
- obtenir un large soutien de l'opinion publique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires.

Nos actions ont permis de :

- interpellier les parlementaires sur les problématiques humanitaires des armes nucléaires ;
- informer les citoyen-ne-s, élu-e-s pour que la France adhère au TIAN ;
- contribuer à l'information sur le gaspillage de l'argent public que coûte la dissuasion nucléaire ;
- poursuivre l'action pour la prise en charge des conséquences sanitaires et environnementales des 210 essais nucléaires de la France en Algérie et en Polynésie.



SEULS
LES IMBÉCILES
NE CHANGENT
JAMAIS D'AVIS.

**ALORS CESSEZ VOS INVESTISSEMENTS
DANS L'ARME NUCLÉAIRE !**

Il n'est jamais trop tard pour faire le bon choix

30 JOURS POUR CHANGER D'AVIS

Pour plus de renseignements sur la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires : <https://icanfrance.org>



Les banques financent aussi la bombe !

Nous finançons la bombe d'abord par nos impôts, mais avec notre compte en banque, nous participons aussi à la fabrication des armes nucléaires.

Entre janvier 2017 et janvier 2019 plus de 678,2 milliards d'euros ont été investis par 325 institutions financières à travers le monde dans les principales sociétés impliquées dans l'industrie des systèmes d'armes nucléaires — dont Airbus, BAE Systems, Boeing, EADS, Leonardo, Naval Group, Northrop Grumman, Safran, Thalès... —, selon les données des rapports *Don't Bank on the bomb* de l'ONG Pax, membre de ICAN.

En France, les principaux organismes impliqués dans le financement de systèmes d'armes nucléaires sont la BNP Paribas, le Crédit agricole, la Société générale, le Crédit mutuel.

Les banques et les institutions financières sont un chaînon clé de l'industrie des armes nucléaires. En désinvestissant, elles peuvent accélérer la stigmatisation et l'élimination de ces armes de destruction massive.

La question du choix de notre épargne appartient à chacun de nous. Comme client de ces établissements, nous pouvons agir avec des moyens simples et efficaces.

Nous pouvons faire pression pour que le monde de la finance respecte le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté par l'ONU et contribue à éliminer ces armes.

C'est pourquoi nous vous proposons de rejoindre notre campagne sur le désinvestissement et faire partie de cette large communauté de personnes qui veulent changer le monde.

Éliminer les armes nucléaires : pourquoi agir maintenant ?

Les armes nucléaires sont les armes les plus destructrices et inhumaines conçues par l'homme. En raison de l'importance des dévastations et des retombées radioactives persistantes, elles ne ressemblent à aucune autre arme. Leurs cibles sont connues : en cas d'usage, elles viendraient détruire nos villes, brûler nos écoles et musées, enlever la vie de nos familles et de nos ami-e-s, contaminant durablement l'environnement. Voilà la réalité d'une politique dite de dissuasion nucléaire, comme l'applique la France : être prêt à s'affranchir de toutes les règles du droit international humanitaire pour imposer sa volonté et se venger en cas d'attaque sur son territoire.

Il existe toujours plus de 13 400 armes nucléaires (en 2021) possédées par 9 États, dont 290 par la France. L'utilisation de dizaines ou de centaines de ces armes, peu importe la localisation sur notre planète, bouleverserait radicalement le climat mondial entraînant une famine généralisée. La civilisation telle que nous la connaissons disparaîtrait à jamais.

Pourquoi maintenant ?

Les tensions impliquant des pays nucléaires ne cessent de se multiplier. Malgré les besoins sur la santé, sur la justice, l'éducation et l'environnement, les États nucléaires continuent de moderniser et de renouveler

à coups de milliards d'euros leurs arsenaux. De nombreuses études montrent que la chance fut une des principales raisons qui a permis à l'humanité d'échapper à leur utilisation. Mais, pendant combien de temps encore aurons-nous de la chance ? Il est utopique de croire — si rien n'est fait pour arrêter cette fuite en avant — que l'histoire du monde va se poursuivre sans explosion nucléaire !

Quelle solution ?

Les armes nucléaires ont toujours été illégitimes et immorales. Désormais, avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

(TIAN) le 22 janvier 2021, elles sont également illégales au regard du droit international. Ce traité historique — adopté aux Nations Unies en 2017 avec le soutien massif de la communauté internationale — nous donne des clés pour créer une pression auprès de la France et il vous donne les moyens d'agir avec nous, pour engager le secteur financier (banques et fonds de pensions) à mettre un terme aux investissements réalisés pour faire du profit dans des entreprises fabriquant des systèmes d'armes nucléaires. La finance doit être au service des humains et non engendrer sa fin.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

À l'initiative des organisations regroupées en 2007 au sein de ICAN, la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, en dix ans, des États, avec l'implication notamment des mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sont parvenues à orienter les discussions internationales sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires. Cette « approche humanitaire » a créé les conditions pour obtenir, lors de l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2016, le vote à une écrasante majorité de 123 États d'une résolution pour l'ouverture de négociations en 2017 sur un « *instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires, en vue de leur élimination totale* ».

..... ▶
7 juillet 2017



Adoption par l'ONU

Après quatre semaines de négociations intenses à New York, 122 États votent pour adopter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires — un tournant dans l'histoire de l'humanité.

..... ▶
20 septembre 2017



Ouverture à la signature

Le secrétaire général des Nations unies organise une cérémonie pour la signature du traité. 50 États représentés signent immédiatement, signifiant leur soutien à cette nouvelle norme.

..... ▶
24 octobre 2020



50^{ème} ratification

Le Honduras devient le 50^{ème} État à ratifier le traité, c'est-à-dire l'obligation légale de le respecter. Le seuil nécessaire à son entrée en vigueur est atteint et le compte à rebours de 90 jours débute.

..... ▶
22 janvier 2021



Entrée en vigueur

Le traité a désormais force de loi internationale. Pour la première fois, les armes nucléaires sont interdites catégoriquement. Les États qui ont adhéré doivent respecter intégralement leurs engagements.

Comment fonctionne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) comble un vide juridique majeur du droit international. Avant son entrée en vigueur, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive qui n'étaient pas encore soumises à une interdiction globale. Il complète et renforce ainsi divers instruments juridiques, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Dans le préambule du TIAN, les États expriment leur profonde préoccupation quant aux « *conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires* » et reconnaissent la nécessité « *d'éliminer complè-*

tement ce type d'arme ». Ils déclarent que l'élimination reste le « *seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances* ».

Droit humanitaire

Le traité se fonde sur les droits et les principes du droit international humanitaire. Il reconnaît le drame vécu par les victimes des explosions nucléaires — d'Hiroshima et de Nagasaki, mais aussi des plus de 2 000 essais nucléaires — et leur impact environnemental.

Les interdictions sont inscrites dans l'article 1 et il est proscrit pour un État de mettre au point, mettre à l'essai, pro-

duire, fabriquer, transférer, posséder, stocker, employer ou menacer d'employer des armes nucléaires (c'est-à-dire la stratégie de dissuasion nucléaire) ou d'autoriser leur implantation sur son territoire. Il est également interdit d'aider, d'encourager ou d'inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à l'une des activités.

Assistance aux victimes

Le texte contient des obligations positives, tel, selon l'article 3, le respect et l'application des accords de garanties conclues avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ou encore la création d'un cadre légal pour la vérification et l'irré-

versibilité de l'élimination des armes nucléaires et de leurs installations connexes. Enfin, l'assistance aux victimes, la remise en état de l'environnement (article 6) et la coopération et l'assistance internationale (article 7) doivent permettre d'engager des processus d'actions pour aider les personnes et les zones affectées par des armes nucléaires, comme le Sahara ou la France a réalisé entre 1960 et 1966 des essais nucléaires.

Les États nucléaires peuvent rejoindre le traité soit en détruisant leurs armes nucléaires avant d'adhérer ; soit en soumettant aux États parties un plan pour les éliminer avec des échéances précises.

Résumé du TIAN en 8 points



Préambule

24 paragraphes

Les mentions importantes à retenir sont :

- La reconnaissance des **conséquences humanitaires catastrophiques** de toute utilisation d'armes nucléaires.
- La reconnaissance que **tout emploi d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international** applicable dans les conflits armés et inacceptable au regard des principes et règles humanitaires.
- La reconnaissance des **souffrances des hibakushas** et de l'**impact disproportionné** des activités relatives aux armes nucléaires sur les **populations autochtones**.
- L'importance de la mise en œuvre des **accords multilatéraux de désarmement existants**, dont le **Traité sur la non-prolifération (TNP)**.
- L'importance de l'éducation à la paix et au désarmement.



Interdictions

Article 1

Les États s'engagent à ne jamais :

- Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir, posséder, stocker, transférer, accepter le transfert ou le contrôle d'armes nucléaires.
- Employer ou menacer d'employer des armes nucléaires.
- Autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires.

Il est également interdit d'aider quiconque à se livrer à l'une de ces activités prosrites.



Déclarations

Article 2

En adhérant au traité, chaque État partie doit déclarer :

- S'il a **éliminé de façon irréversible les armes nucléaires possédées ou détenues par le passé**.
- S'il **possède encore des armes nucléaires**.
- Si **des armes nucléaires appartenant à un autre État sont déployées sur son territoire**.

Ces déclarations doivent être communiquées dans les 30 jours suivants l'entrée en vigueur du traité pour l'État concerné, et sont transmises à l'ensemble des États parties.



Garanties

Article 3

Les garanties demandées sont d'un niveau équivalent à celles demandées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), assurant ainsi, *une grande fiabilité dans le respect du traité et la surveillance des activités de tous les États.*



Vers l'élimination des armes nucléaires

Article 4

Les États possédant des armes nucléaires peuvent rejoindre le traité de deux façons :

- **Acheter puis détruire les armes nucléaires :**
l'État élabore un plan d'action avec des échéances précises pour la destruction de son arsenal nucléaire (ce plan sera soumis à l'approbation des États parties).
- **Détruire les armes nucléaires puis adhérer :**
une autorité internationale compétente est désignée pour vérifier que la destruction de l'arsenal nucléaire a été réalisée de façon irrémédiable.



Signature, ratification & entrée en vigueur

Article 13

Le traité est ouvert à la signature le 20 septembre 2017.

Article 15

Entrée en vigueur, 90 jours après le dépôt du 50^{ème} instrument de ratification.



Obligations positives

Article 6

Les États parties — notamment ceux qui ont réalisé des essais nucléaires — s'engagent à :

- **Fournir une assistance adéquate aux victimes** de l'utilisation ou des essais d'armes nucléaires.
- **Retenir en état l'environnement des zones affectées** par l'utilisation ou les essais des armes nucléaires.

Article 7

Les États parties s'engagent à **coopérer et fournir une assistance internationale** pour soutenir la mise en œuvre du traité.



Autres dispositions importantes

Article 8

Réunions entre États parties tous les 2 ans et *conférences d'examen* tous les 6 ans.

Article 12

Investissement des États parties dans les efforts de promotion et d'universalisation du traité d'interdiction sur les armes nucléaires.

Interdiction du financement

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) dans son article 1 (e) mentionne que chaque État membre du traité s'engage à ne jamais, en aucune circonstance « *aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un État Partie par le présent Traité* ». Cela signifie qu'un État membre ne peut pas aider un autre État ou une personne physique ou morale à mettre au point, tester, produire, fabriquer, acquérir de toute autre manière, posséder, stocker, transférer, recevoir, menacer d'utiliser ou utiliser des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le financement et l'investissement sont des formes d'assistance reconnue par le TIAN. Ainsi, cette action économique réalisée par une institution bancaire auprès d'une entreprise qui apporte une contribution subs-

tantielle à la production de systèmes d'armes nucléaires est désormais illégale. En effet, il aurait été illogique d'interdire la production (art 1.a) de ces systèmes d'armes, sans interdire leur financement qui contribue à la réalisation de cette production.

Il faut relever que le TIAN reprend l'exact intitulé des Conventions sur l'interdiction des mines antipersonnel (entrée en vigueur en 1999) et des armes à sous-munitions (entrée en vigueur en 2010). Les États membres de ces traités internationaux — dont la France — ont reconnu cette forme d'assistance et l'ont intégré dans leur droit national.

Cette interdiction d'investissement concerne donc tous les organismes : les banques comme les fonds de pensions.



**REJOINDRE UNE BANQUE
QUI NE FINANCE PAS L'ARME NUCLÉAIRE
ÇA CHANGE TOUT.**

**CESSEZ VOS INVESTISSEMENTS
DANS L'ARME NUCLÉAIRE !**

Crédit Mutuel

Pour plus de renseignements sur la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires : <https://icanfrance.org>

Les banques parient sur les armes nucléaires

Entre janvier 2017 et janvier 2019 plus de 678,2 milliards d'euros ont été investis par 325 institutions financières à travers le monde dans les principales sociétés (dont Airbus, BAE Systems, Boeing, Leonardo, Naval Group, Northrop Grumman, Safran, Thales...) impliquées dans l'industrie des systèmes d'armes nucléaires, selon les données publiées dans les rapports *Don't Bank on the bomb* par l'ONG Pax, membre de ICAN.

Les milliards atomiques

Les opérations financières ne sont pas neutres. Le financement et l'investissement doivent être fondés sur une évaluation claire des projets d'une entreprise et leur conformité avec le respect du droit internatio-

nal. Les institutions financières doivent être conscientes que leurs actions contribuent à conserver et à perpétuer un système de défense basé sur la menace d'emploi d'arme nucléaire, une stratégie désormais illégales au regard du droit international humanitaire.

Les acteurs économiques sont un chaînon clé de l'industrie des armes nucléaires. En désinvestissant, les organismes financiers peuvent accélérer la stigmatisation et l'élimination de ces armes de destruction massive.

Un investissement financier doit être une opération qui prépare un avenir durable. Investir dans une arme de destruction massive, équivaut à préparer sa faillite. De plus cette démarche est un contresens à toutes les



informations que les banques ne cessent de nous répéter sur leur engagement en faveur de la protection de la planète...

Désinvestir c'est possible !

Avec l'entrée en vigueur du TIAN, plusieurs dizaines d'institutions financières de réputation internationale ont compris le non-sens économique d'investir dans ces armes : en Allemagne (Deutsche Bank), en Australie (Bank Australia), en Belgique (KBC), aux États-Unis (Green Century, Zevin Asset Management), en Italie (Banca Etica), au Japon (seize institutions financières dont la Japan Post Bank Co, la Mitsubishi UFJ Financial Group, la Resona Bank), en Norvège (le fonds de pension Den Norske Bank le plus important au monde), aux Pays Bas (fonds de pension des fonctionnaires ABP), en Suède (fonds de pension AP1, AP2, AP4), en Suisse (Ethos)...

La bombe et les banques françaises

Le saviez-vous ? Si vous avez un compte dans l'une de ces banques, alors votre argent participe à l'industrie nucléaire militaire ! En effet, les banques l'utilisent, notamment, pour aider des entreprises à concevoir des systèmes et vecteurs (missiles, avions...) d'armes nucléaires.

Une attitude cynique

Les principales banques françaises ont, à la lecture de leur document de politique sectorielle de défense, une position au premier abord opposée aux armes nucléaires, les qualifiant de « *controversées* » pour la BNP, de « *destruction massive* » pour le CIC et le Crédit mutuel ou encore « *d'arme sensible* » pour le Crédit agricole. Pourtant, malgré ces expressions, et donc

la conscience du caractère dangereux et problématique de ces armes, leurs investissements sont massifs dans des entreprises les fabriquant.

Nous retrouvons en tête de liste des 10 premières institutions financières françaises qui ont le plus investi dans les entreprises productrices d'armes nucléaires, entre janvier 2017 et janvier 2019 : la BNP Paribas, la Société générale et le Crédit agricole (*voir tableau ci-contre*).

À ces institutions (liste non exhaustive) nous pouvons rajouter les institutions financières suivantes : AG2R, Carmignac Gestion, Groupama, Groupe La Française, La Macif, Rothschild Group, Clartan, Viel & Cie.

Ces acteurs ont su par le passé agir en excluant de leur acti-

Montant des investissements dans les entreprises du nucléaire militaire des principales institutions financières françaises	
BNP Paribas	9 037
Société générale	7 436,7
Crédit agricole	7 062,1
Dassault Famille	6 141
BPCE Group	2 288
EADS ESOP (Airbus Employees)	1 399
Crédit mutuel CIC Group	1 357,4
Axa	1 193,2
Thales Employees Stock Ownership Plan	685,32
Oddo BHF	310,1

Source : *Don't Bank on the Bomb 2019* (en million d'euros)

tivité un certain nombre d'armes et d'équipements, en raison de leur interdiction par des conventions internationales (conventions d'interdiction des armes biologiques, chimiques, à sous-munitions et mines antipersonnel) ou par les règlements de l'Union européenne.

Toutes ces institutions financières peuvent et doivent exclure de leur politique sectorielle de défense les entreprises produisant des systèmes d'armes nucléaires avec l'existence du TIAN qui constitue une nouvelle norme internationale.

Pourquoi désinvestir

✘ Une institution financière dont l'objectif est de créer un investissement durable ne peut soutenir une industrie qui produit des systèmes d'armes, de destruction massive. C'est un non-sens économique.

✘ Les institutions financières sont toutes engagées dans une politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Les droits de l'homme, et le respect de l'environnement en sont des thématiques majeures. Investir dans la bombe ne signifie rien d'autre que de tourner le dos à ces engagements !

✘ Le temps est venu d'intégrer un mouvement mondial et de ne pas rester en dehors de l'histoire. De nombreuses banques ont arrêté ou engagé un mouvement pour ne plus investir dans l'industrie du charbon et du tabac, car ces industries détruisent plus de valeur qu'elles n'en produisent, notamment en raison des frais de santé et des coûts environnementaux... Les coûts en cas de guerre nucléaire sont incommensurables. Seule certitude, ces banques auront aidé à couler nos économies, détruire la vie d'humains et notre environnement !

✘ De plus en plus de consommateurs se mettent « au vert », achètent des produits issus du commerce équitable et cherchent des investissements vers des fonds éthiques. Personne ne veut investir dans une finance « radioactive ».

✘ Il existe des obligations juridiques internationales qui interdisent les armes nucléaires (TIAN), qui interdisent l'assistance à la production de ces systèmes d'armes et qui engagent à négocier le désarmement (TIAN, TNP) comme à les éliminer (TIAN). Par conséquent, ces éléments de droit signifient très clairement que la production d'armes nucléaires n'est pas une industrie viable à long terme. Une vision économique impose d'investir dans des technologies d'avenir.

✘ Aucune institution financière ne souhaite être connue, comme investissant dans le secteur du nucléaire militaire. Elles cachent cette réalité, car l'image qui en ressort est négative, honteuse et immorale.



Pourquoi une pression citoyenne

Les institutions financières ont maintenant le choix :

- soit contribuer à la fin des armes nucléaires en respectant le droit international ;
- soit continuer de financer des entreprises produisant des systèmes d'armes nucléaires, avec le risque de mettre un terme à notre existence.

Alors si vous êtes client de l'une des banques citées page 9, vous pouvez agir en demandant à votre banque de renoncer aux armes nucléaires.

Des précédents victorieux

Nous savons qu'une campagne de désinvestissement peut avoir un impact fort. Le succès des campagnes menées sur le charbon, le tabac, l'huile de palme et il y a plus longtemps sur l'apartheid en Afrique du Sud, a per-

mis l'ouverture de débats et des avancées positives de gouvernance de la part des institutions financières.

L'interdiction de financement inscrite dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires nous offre une opportunité de créer une prise de conscience au sein des acteurs financiers de leur rôle en faveur d'un renforcement de la sécurité internationale.

Désinvestissement

L'objectif de la campagne « Armes nucléaires : désinvestissement » est de contribuer à l'adhésion de la France au TIAN et son entrée dans un processus d'élimination de ses armes nucléaires pour renforcer la sécurité collective.

Désarmons les institutions financières

Interpellez votre banque

Vous êtes client d'une « banque nucléaire », alors contactez votre chargé de clientèle ou le service en charge de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et du développement durable en lui adressant un courrier ou un courriel, voir exemple ci-contre. Et faites-le savoir sur les réseaux sociaux.

Reprenez le contrôle de votre argent

Sans votre argent, les banques ne pourront plus poursuivre leur investissement dans des entreprises produisant des systèmes d'armes nucléaires. Vous pouvez changer d'établissement et rejoindre une banque éthique qui utilise la finance pour « dépolluer la planète » du charbon, du tabac, du pétrole et des armements, comme, par exemple, La Nef.

« Madame, Monsieur, Depuis le 22 janvier 2021 le Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), soutenu par une écrasante majorité des membres de l'ONU vient renforcer la sécurité de nos États en interdisant totalement toutes actions concernant les armes nucléaires. Je suis surpris à ce jour que vous ne l'ayez pas encore intégré dans votre politique sectorielle de défense, alors que vous respectez des normes interdisant de financer d'autres armes de destruction massive et des armes dites inhumaines.

Je suis en total désaccord pour que vous investissiez mon argent dans des programmes d'armements nucléaires. Je vous demande d'intégrer rapidement le TIAN dans votre politique bancaire, pour respecter le droit international comme pour respecter vos différents engagements contractés à travers votre Responsabilité sociétale des entreprises. En cas de non réponse de votre part, je me verrai dans l'obligation de quitter votre établissement.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.
Cordialement. »

Courriel

BNP Paribas : developpement_durable@bnpparibas.com

Société générale : relations.clientele@socgen.com

Crédit agricole : relation.clients@credit-agricole-sa.fr

Crédit mutuel : relationclient@creditmutuel.fr

BPCE Group : factor-directiongenerale-qualite@bpce.fr

AG2R : infosfinancieres@ag2ramondiale.fr

Carmignac Gestion : complaints@carmignac.com

Groupe La Française : reclamations.clients@la-francaise.com

Groupama : savreseau@groupama-es.fr

La Macif : via votre espace personnel

Faisons-le savoir

Aujourd'hui j'interpelle ma banque @Credit_Agricole qui investit dans le nucléaire militaire. Ses intérêts économiques ne doivent pas créer le risque d'une confrontation. Il est temps de changer de politique et de respecter le droit #TIAN et ses engagements #RSE @ICAN_France

Que ce soit par tweet, sur facebook, par courriel, il est indispensable non seulement d'interpeller les responsables de l'agence bancaire dans laquelle nous sommes client, ainsi que le service client et leur direction, mais également de le faire savoir à nos ami-e-s, nos collègues, les associations auxquelles on participe, etc.

Voici quelques modèles que vous pouvez utiliser, mais n'hésitez pas à personnaliser vos messages et à nous tenir au courant (en copie cachée) ainsi que des réponses que vous recevez...

Pas en mon nom, pas avec mon argent ! Avec @ICAN_France je vous demande @SocieteGenerale de ne plus investir auprès des industriels du secteur nucléaire militaire conformément au #TIAN et pour être en adéquation avec vos obligations de la #RSE #désinvestissez #goodbyenukes

Avec @ICAN_France je souhaite attirer votre attention @BNPParibas sur le #TIAN qui interdit le financement des armes nucléaires (art 1.e). Je vous demande d'appliquer dans votre politique sectorielle de défense ce traité des Nations unies. Ne restez pas dans l'illégalité !

Nouveau message

A developpement.durable@credit-agricole-sa.fr

Cc coordination@icanfrance.org

Objet STOP au financement des Armes nucléaires

Madame, Monsieur,

En tant que citoyen responsable, je suis choqué de découvrir que vous investissez l'épargne de vos clients, et donc la mienne, dans des entreprises du secteur nucléaire militaire. Il est nécessaire que vous intégriez dans votre politique sectorielle de défense le Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) qui est en vigueur depuis le 22 janvier 2021 pour rendre votre politique irréprochable.

Cordialement

Envoyer

Plus d'informations sur : <http://icanfrance.org/engagez-votre-banque/>

- 1 Les banques financent aussi la bombe
- 2 Éliminer les armes nucléaires : pourquoi agir maintenant ?
- 3 Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
- 4 Comment fonctionne le TIAN
- 5 Résumé du TIAN en 8 points
- 7 Interdiction du financement
- 8 Les banques parient sur les armes nucléaires
- 9 La bombe et les banques françaises
- 10 Pourquoi désinvestir ?
- 11 Pourquoi une pression citoyenne
- 12 Désarmons les institutions financières
- 13 Faisons-le savoir



Action devant une agence bancaire à Dijon le 7 août 2020

Web : icanfrance.org
Facebook : [ICANFrance](https://www.facebook.com/ICANFrance)
Tweeter : [@ICAN_France](https://twitter.com/ICAN_France)
Instagram : [icanfrance](https://www.instagram.com/icanfrance)



ICAN France,
187 montée de Choulans, 69005 Lyon